COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 15 septembre 2017 et affichée le 15 septembre 2017.

MEMBRES PRÉSENTS: M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN Mme Céline CAMPION à Mme Amina DELEPORTE M. Daniel MALNORY à Mme Colette NEGRI Mme Jennifer MUSZYNSKI à M. Dominique LAURENT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES:

Mme Aurélia MAYERY M. Albert WALLECK

Secrétaire de Séance : Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023
- Adhésion au futur Syndicat Mixte « Moselle Aval »
- Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery et environs : demande de participation de la commune d'Ennery
- > Tableau des effectifs
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Information au Conseil Municipal de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg rejetant le recours introduit par l'association Sporting Club Ennery à l'encontre de la commune d'Ennery,
- Police Municipale : information au Conseil Municipal,
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu des réunions du Conseil Municipal en date du 30 juin et du 3 juillet 2017.

2017-61 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2017-2023

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023 est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle qu'en application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma est soumis à l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage et aux organes délibérants des communes et des établissements publics intercommunaux concernés.

Par courrier cosigné du 7 juillet 2017, M. le Préfet de la Moselle et M. le Président du Conseil Départemental de la Moselle transmettent le projet et informent de l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (15 voix et une abstention) :

- Rend un avis défavorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-62 ADHESION AU FUTUR SYNDICAT MIXTE « MOSELLE AVAL »

Considérant l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI, par la Communauté de Communes Rives de Moselle au 1^{er} janvier 2018,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 19 juillet 2017, la Communauté de Communes Rives de Moselle a approuvé les statuts du futur Syndicat Mixte « Moselle Aval » et autorisé son Président à solliciter sa création.

Le Syndicat Mixte « Moselle Aval » contribuera à la mise en œuvre de la directive européenne dite « directive inondation » à l'échelle du bassin versant de la Moselle Aval. Afin de répondre aux exigences de la directive, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation sera mise en œuvre sur des territoires à enjeu. Le Syndicat Mixte répondra à l'absence de gouvernance au niveau du grand bassin, ou district, hydrographique, dénommé Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI), « Metz Thionville Pont-à-Mousson ».

Il aura pour objet :

- l'animation et la coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation,
- la réalisation des études préliminaires permettant l'élaboration d'une politique publique en faveur de la prévention des inondations,
- l'accompagnement des collectivités qui exerceront la compétence GEMAPI.

La contribution de la Communauté de Communes Rives de Moselle est fixée à 0.70€/hab.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les statuts du futur Syndicat Mixte « Moselle Aval » joints en annexe,

- Autorise l'adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle au futur Syndicat Mixte « Moselle Aval »,
- Charge Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-63 ANCIENS COMBATTANTS ET MILITAIRES FRANÇAIS D'ENNERY ET ENVIRONS : DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ENNERY

Mme le Maire rappelle que l'Association des Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery et Environs est affiliée à la Fédération André Maginot de la Moselle.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de l'Association : l'Association des Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery soumet une demande de participation exceptionnelle de la commune d'Ennery par le biais d'une aide financière versée à l'Association, en vue de l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Vu les crédits figurant à l'article 022 en dépenses imprévues de la section de fonctionnement d'un montant de 201 907 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association des Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery,
- décide que cette dépense est imputée au chapitres 65 du budget principal 2017,
- décide de transférer les crédits comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-200€			
6574	Ass A C et A Mil Fr Ennery et env	200€			

• Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-64 TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2017-55, en date du 3 juillet 2017, le Conseil municipal a décidé de transférer les personnels communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein du service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune d'Ennery, au SIAS de la Rive Droite. Cette délibération doit être précisée :

En effet, les agents concernés sont désignés par les grades d'adjoint d'animation, d'adjoint technique et d'adjoint administratif.

De même, Madame le Maire rappelle que par délibération n°2017-60, en date du 3 juillet 2017, la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal 2^e classe à 35 heures par semaine a été décidée afin de faire face à l'accroissement des tâches administratives du

fait du nombre important de projets en cours de réalisation. Cette délibération doit être précisée :

Le poste ainsi créé est celui d'agent de gestion comptable. Le poste permanent, à temps complet, d'adjoint administratif principal 2^e classe pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C2 de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe. Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C2 dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme en gestion comptable et d'une expérience professionnelle. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe, sur la base de l'échelon 1, indice brut 351, majoré 328.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- décide de préciser les délibérations n°2017-55 et n°2017-60,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

Décisions par délégation de pouvoir :

2017-37

Signature du marché avec la Société BLUE WIRE France d'un montant de 4149.60 € TTC pour les travaux de génie civil et de raccordement en vue de l'installation d'un afficheur et signature du marché avec la Société CESATEC d'un montant de 17 685.60 € TTC pour la fourniture et pose d'un afficheur.

> 2017-38

Acceptation pour le dossier n°16041, des frais et honoraires d'un montant total de 3 000 €HT la Société d'avocats COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE, hors écritures complémentaires, frais de déplacement et droit de plaidoirie.

> 2017-39

Honoraires d'un montant de 180 € HT pour la constitution du PV de constat concours de maîtrise d'œuvre auprès de la SELARL d'huissiers de justice, ACTA.

> 2017-40

Signature de l'avenant au marché public de maîtrise d'œuvre passé avec Jean-Pierre Collet Architecte pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus. Le montant s'élève à 22 881.17 € HT.

> 2017-41

Signature du marché avec la Société CELSIUS d'un montant de 26 172.59€ TTC pour les travaux de chauffage au dojo.

> 2017-42

Signature du marché avec la Société UEM d'un montant de 5 110.56 € TTC pour le déplacement d'une armoire fibre vidéocommunication et signature du marché avec la Société URM d'un montant de 1 698.31 € TTC pour la création d'un branchement pour une fontaine et le déplacement du coffret de branchement de l'armoire vidéo.

2017-43

Signature de l'avenant au contrat d'assurance souscrit auprès des Assurances Auto Allianz, suite au changement du véhicule de la Police Municipale. Le véhicule Peugeot 207 est remplacé par le véhicule Peugeot 308. Le montant de la prime annuelle fixé à 1296,07€/TTC.

➤ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG REJETANT LE RECOURS INTRODUIT PAR L'ASSOCIATION SPORTING CLUB ENNERY A L'ENCONTRE DE LA COMMUNE D'ENNERY

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg rejetant le recours introduit par l'association Sporting Club Ennery à l'encontre de la commune d'Ennery, jugeant qu'aucun argument de l'association n'était de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité de la décision de la commune et condamnant l'association à payer à la commune des frais irrépétibles à hauteur de 1 500 €.

> POLICE MUNICIPALE: INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL,

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du Lieutenant-colonel Marc LEOUTRE, commandant la compagnie de Gendarmerie de Metz, adressant ses félicitations et vifs remerciements à la Police Municipale d'Ennery qui, par son engagement et son professionnalisme ont permis l'interpellation d'auteur d'un trafic de stupéfiants à Ay-Sur-Moselle.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 7 juillet 2017, M. le Maire de Trémery lui a transmis la délibération du Conseil Municipal de Trémery en date du 30 juin 2017 qui :

- « refuse l'avenant présenté qui va à l'encontre de dispositions majeures de la convention de mise à disposition actuellement en vigueur,
- estime qu'il est nécessaire de réfléchir au maintien ou non de la commune de Trémery dans le dispositif et de mettre cette question à l'ordre du jour d'une prochain séance »

> DIVERS

➤ Mise en place de la collecte des emballages recyclables en sacs transparents Pour l'année 2018, la collecte des emballages recyclables pourra se faire en sacs transparents sur la commune d'Ennery : l'information sur les modalités de mise en place de ce mode de collecte se fera ultérieurement.

Demandeurs d'Asile :

L'Hôtel Formule 1 d'Ennery est devenu une résidence hôtelière à vocation sociale destinée à l'accueil de demandeurs d'asile. L'Association ADOMA est le gérant et l'interlocuteur pour toutes questions à ce sujet : une permanence est tenue à la résidence hôtelière à vocation sociale.

Mme le Maire rappelle que la commune répond à ses obligations d'accueil et de scolarisation notamment par la mise en place d'un bâtiment modulaire au sein du groupe scolaire Albert Camus, en chantier.

Mme le Maire pose la question du soutien des communes impactées par les réquisitions et de l'institution nécessaire d'une solidarité afin de fournir aux Maires et aux petites communes le soutien nécessaire à l'accueil de cette population.

Réforme des demandes de carte nationale d'identité et des passeports,

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal d'Ennery a pris une motion unanime le 12 juin 2017, afin de s'y opposer fermement et de demander la multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées, et d'équiper et désigner la Mairie d'Ennery comme lieu d'accueil au titre de son implantation rive droite de la Moselle.

Mme le Maire fait lecture aux conseillers municipaux du courrier de M. le Secrétaire Général de la Préfecture informant Mme le Maire de l'absence d'extension du dispositif actuel de délivrance de la carte nationale d'identité : 27 communes sont actuellement équipées en Moselle et le département n'atteint pas pour le moment le taux d'utilisation des dispositifs de recueil attendu par l'Etat

Remerciements

Mme le Maire informe les conseillers municipaux des remerciements transmis par l'AFAD et l'Association des Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery pour la subvention attribuée par la commune d'Ennery au titre de l'année 2017.

> Travaux:

Le Conseil Municipal fait un point sur l'avancement des études ou travaux

- ✓ au Groupe scolaire Albert Camus:
- Les délais sont respectés
- Les plans d'évacuation sont mis à jour
- Les écoliers sont en sécurité, le chantier est maitrisé

Les travaux se dérouleront de septembre à décembre 2017

✓ <u>création d'une maison funéraire, aménagement de ses abords et sécurisation des déplacements</u>

Les études aboutissent et les procédures administratives vont démarrer

✓ Accès au chantier de la ZAC des Begnennes par la route de Chailly
Afin de permettre un accès chantier pour les propriétaires des parcelles à aménager, la route
de Chailly va être sécurisée et le panneau d'entrée d'agglomération reculé à hauteur du
cimetière. A noter que l'accès chantier est une impasse et ne relie pas la ZAC.

✓ Gendarmerie

La procédure administrative d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est en cours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la séance close à 23h.

Le Maire, Ghislaine MELON